

Procès-Verbal de la Caisse Ecclésiastique de St-Jacques

Quarante-deuxième Assemblée Annuelle, tenue au Grand Séminaire de
Montréal, le 13 Août 1880, à 1 heure P. M.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mgr E. C. Fabre, Président; MM. N. Piché, Trésorier; A. Seguin, Secrétaire; L. A. Charlebois, J. Seguin, J. B. Lemonde, J. T. Lasnier, L. M. Taillon, F. Perreault, C. Loranger, J. N. Mongeau, A. W. Seers, J. O. Godin, J. L. Guyon, F. Aubry, F. Bourgeault, O. Planchard, J. O. Chicoine, C. Huet, J. Brissette, E. Desmarais, M. D. Caisse, E. Moreau, J. Lauzon, F. Corbeil, L. A. Dequoy, F. Mondor, A. Larose, A. Baril, F. X. Geoffroy, J. B. Cousineau, A. Derome, P. Bélanger, T. Chagnon, M. Tassé, C. A. Boissonneault, J. E. Duprat, J. St-Aubin, V. Clément, P. Beaudry, F. Jeannotte, L. I. Dozois, F. J. Prud'homme, E. Perreault, L. Leduc, A. Provost, M. Leblanc, A. Corbeil, S. A. Sauvé, C. Coallier, H. Brissette, J. N. Beaudry, E. Lussier, J. Lauzon, A. Lorion, A. Bérard, F. X. Ecrément, J. M. Mathieu, J. B. Bourget, A. Nantel, J. B. Proulx, C. Larocque, A. Brien, M. Mireault, L. J. Piché, J. Primeau, T. Z. Allard, E. A. Coallier, F. X. Sauriol, S. O. Perreault, J. C. Daigneault, G. Laporte, T. Dagenais, E. Demers, D. Leduc, A. Therrien, J. M. A. Brien, M. Auclair, J. B. Rioux, G. Lamarche, J. Lonergan, L. Turcotte, L. J. Huot, A. Tassé, C. Caisse, C. Martin, J. Graton, F. X. Laberge et G. Lesage, A. Brault.

1° M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel est approuvé.

2° M. le Trésorier donne lecture des noms des membres qui doivent des contributions autres que celle de l'année courante.

3° Les comptes de M. le Trésorier sont entendus et alloués comme suit :

RECETTE.

Montant en Caisse au dernier Bureau.....	\$2,514 34
Contributions depuis et intérêts.....	2,368 30
Total de la recette.....	<u>\$4,882 64</u>

DEPENSE.

Il a été payé pendant l'année aux pensionnaires :

P. O. Renaud	\$80 00
L. Piette... ..	80 00
P. Poulin	80 00
M. T. Bérard	80 00
F. X. Caisse	80 00
J. N. Trudel.....	80 00
A. L. Lebel	80 00
B. J. Leclair.....	80 00
S. Lonergan	80 00
F. X. Bourbonnais.....	80 00
J. E. Duprat.....	60 00
I. Roy.....	33 00
G. Wittaker	40 00
I. Gravel	100 00
	<u>\$1,033 00</u>



	Rapporté, \$1,033 00
F. Perreault	160 00
Jos. Cordier	160 00
Ed. Perreault.....	120 00
Mgr Ignace Bourget	160 00
P. O. Renaud, junior	160 00
J. Falvey	160 00
A. Proulx (succession)	20 50
Total des pensions.....	\$1,973 50
Dépense du Secrétaire.....	5 60
Impressions	20 50
Total de la dépense.....	\$1,999 60
Recette	4,882 64
Dépense	1,999 60
Balance en caisse.....	\$2,883 04
dont \$570.75 en billets promissoires.	

4° On admet comme membres sur leurs demandes régulières : Messieurs Narcisse-Zéphirin Lorrain, V.-G., Charles LaRocque, Louis-Isaac Martel, Joseph-Tancrède Archambault.

Après la lecture de toutes les demandes de pensions, l'assemblée en a accordé une de \$160 à Mgr Ignace Bourget, archevêque de Martianopolis, J. Falvey, I. Gravel, B. J. Leclair, Fel. Perreault, E. Perreault et J. E. Duprat.

L'assemblée vota une pension de \$80 à chacun des messieurs suivants : P. O. Renaud, junior, L. Piette, P. Poulin, F.-X. Caisse, F.-X. Bourbonnais, et une de \$40 à M. F.-X. Boileau.

AVIS DE MOTION.

A la prochaine assemblée spéciale de la Caisse Ecclésiastique de Saint Jacques, motion sera faite pour donner aux membres absents de la dite Caisse le droit de voter par procuration.

(Signé,) C. A. BOISSONNEAULT, Ptre.
P. BÉLANGER, Ptre.

L'assemblée s'occupera ensuite de pourvoir aux moyens à prendre pour administrer les fonds de la Caisse d'une manière plus avantageuse et pour créer un fonds de réserve.

Vu l'épuisement des fonds de la Caisse Ecclésiastique de ce diocèse, et considérant qu'il est urgent de faire disparaître les causes qui ont amené sa décadence et qui menacent même son existence, M. Joseph Seguin, curé de Verchères, secondé par M. Florant Bourgeault, curé de Laprairie, propose qu'une assemblée générale et spéciale des membres de la Société Ecclésiastique du Diocèse de Montréal soit tenue le 13 octobre prochain, à 1 heure P. M., au salon de l'Evêché de Montréal, pour prendre en considération et adopter les modifications ou amendements suivants aux Règles de la dite Société :

1° Qu'à l'avenir, les affaires de la dite Société soient administrées par un Bureau de Directeurs, qui sera composé de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Montréal, membre de droit du dit Bureau, et de six prêtres, membres de la dite Société, élus par scrutin secret.

2° Que les six prêtres, composant avec Sa Grandeur ce Bureau de Direction, soient élus, pour la première fois, dans l'assemblée générale et spéciale, qui sera tenue le 13 octobre prochain, et que le dit Bureau entre en charge immédiatement après la dite assemblée.

3° Que les années suivantes, deux membres sortent de charge et soient remplacés par deux autres, élus par l'assemblée générale annuelle.

4° Que les deux premières années le sort désigne les deux membres qui devront sortir de charge ; mais que dans les années suivantes leurs deux plus anciens membres du dit Bureau sortent de charge.

5° Que tout Directeur sortant de charge puisse être réélu.

6° Que le Président de droit du dit Bureau des Directeurs soit Sa Grandeur Mgr de Montréal, et qu'à son défaut les Directeurs présents à chaque assemblée élisent un Président *ad hoc*.

7° Que le quorum de toute assemblée du dit Bureau soit de quatre membres.

8° Que le dit Bureau des Directeurs ait tous les pouvoirs de l'assemblée générale annuelle pour l'administration des affaires de la dite Société, comme d'admettre des nouveaux membres, d'accorder les pensions annuelles et d'en fixer le montant, etc., etc., et que toute décision du dit Bureau soit finale et sans appel.

9° Qu'à ce Bureau appartienne le droit de choisir et d'élire son Secrétaire ainsi que le Trésorier et le Vice-Trésorier.

10° Que les assemblées du dit Bureau des Directeurs soient convoquées par le Président de droit, ou, dans l'impossibilité pour lui de le faire, par le Secrétaire à la demande de l'un des Directeurs.

11° Que le dit Bureau fasse rapport tous les ans à l'assemblée générale annuelle.

12° Que la dite Société forme un fonds de réserve d'au moins \$20,000.00, qui ne pourra être dépensé ni entamé pour aucune fin quelconque.

13° Que l'intérêt du dit fonds de réserve y soit ajouté chaque année jusqu'à ce que le dit fonds de réserve ait atteint le montant de \$10,000.00, et qu'alors seulement l'intérêt à échoir chaque année sur le dit fonds puisse être employé par les Directeurs suivant les fins de la Société.

14° Que pour former ce fonds de réserve, les membres de la Société, bénéficiers ou payant $1\frac{1}{2}$ par cent sur leurs revenus, payent de plus une demie par cent sur les mêmes revenus, et que tous les autres membres, payant \$4.00 par année, payent en sus annuellement \$2.50, et pour les uns et les autres, jusqu'à ce que le montant de la dite réserve ait atteint \$20,000.00.

15° Que tous les membres, qui seront admis à l'avenir, payent le même taux additionnel en sus de leur contribution régulière pendant un nombre d'années égal à celui qui s'écoulera de ce jour jusqu'à ce que le montant de la réserve soit élevé à \$20,000.00.

16° Que les paragraphes suivants des Règles, et tous autres, s'il y en a, qui sont en contradiction avec les amendements précédents, soient abrogés en tout ou en partie, ou retranchés, pour que le tout soit en harmonie :

Paragraphe 2nd de l'Article I.

Paragraphe 2nd de l'Article II.

Paragraphes 2, 3 et 7 de l'Article III.

Paragraphes 1 et 2 de l'Article IV.

Paragraphes 1 et 3 de l'Article V.

Paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 de l'Article VIII.

Paragraphes 2 et 7 de l'Article IX.

L'assemblée fut levée à 3 heures après la prière de règle.

Fait et passé les jour et an que dessus et au lieu que dit est.

† EDOUARD-CHS., Ev. de Montréal.

A. SEGUIN, Ptre, Secrétaire.

ÉTAT FOURNI PAR LE TRÉSORIER.

ONT PAYÉ JUSQU'À 1880 INCLUSIVEMENT :

MM. U. Archambault, F. R. Arnaud, T. Adam, L. Z. Allard, Z. Auclair, J. B. N. Aubry, F. Bourgeault, J. B. Beauchamp, Jos. Bélair, P. Bélanger, O. Blanchard, And. Brien, Chs. Boissonneault, J. A. Boissonneault, E. A. Blight, N. Barret, T. Brassard, Jos. Bonin, L. F. Bonin, J. N. Beaudry, A. Bérard, Jos. Brien, H. Brissette, Ar. Brien, W. Clément, J. O. Chicoine, T. Chagnon, J. C. Coallier, L. Cazaubon, M. Caisse, A. L. Charbonneau, A. H. Coutu, J. C. Caisse, F. Corbeil, L. Charlebois, C. J. A. Coallier, A. A. Cherrier, A. Corbeil, J. R. Chaput, A. Coallier, J. Dequoy, A. Dupuis, J. Désautels, Ed. Demers, L. A. Dequoy, P. C. Dufresne, Et. Demers, M. Dugas, L. I. Dozois, J. B. Durivage, V. Dupuis, T. Dagenais, L. Guyon, J. T. Gaudet, J. Gaudet, J. O. Godin, J. O. Gadoury, L. Gaudet, O. Guilbault, T. Hurteau, E. H. Hicks, C. Huet, L. J. Huot, T. Harel, R. Héту, O. Harel, F. Jeannotte, A. Jodoin, F. Kavanagh, G. Laporte, B. J. Leclair, P. Leblanc, C. Loranger, H. Lecours, J. T. Lasnier, J. B. Lemonde, P. L. Lapierre, M. Leblanc, N. Lussier, G. D. Lesage, Jos. Lauzon, Jules Lauzon, F. X. Leclerc, P. E. Lussier, C. M. Lesage, A. Larose, S. P. Lonergan, A. Lorion, S. Maynard, J. Morin, L. A. Maréchal, C. Martin, M. Mireau, J. N. Maréchal, J. M. Mathieu, F. Mondor, T. Maréchal, A. Nantel, L. T. Plamondon, L. Piette, N. Piché, F. J. Prud'homme, J. L. Piché, J. B. Proulx, L. H. Paré, G. Plamondon, Aug. Provost, J. Quevillon, F. Rochette, J. Rioux, Jos. Séguin, F. X. Sauriol, S. A. Sauvé, C. Séguin, Jos. St-Aubin, G. Thibault, L. Turcot, L. Thifault, E. Thibodeau, A. Thibault, M. Taillon, A. Vinet, J. A. Vaillant, M. Tassé, A. P. Tassé.

ONT PAYÉ JUSQU'À 1879 INCLUSIVEMENT :

MM. F. Aubry, J. Aubin, M. Auclair, P. Bérard, J. Brissette, L. Bonin, A. Baril, J. P. Brady, F. P. Beauchamp, D. Charland, J. B. Cousineau, H. Clément, Chs. Clément, P. Chatillon, L. Z. Champoux, J. B. Charbonneau, A. Carrière, T. E. Dagenais, F. Dorval, E. Desmarais, J. J. Désautels, Z. Delinelle, E. Dugas, D. Dupont, A. Giguère, D. A. Gravel, J. Giguère, M. Jasmin, Tim. Kavanagh, J. D. Laporte, F. X. Laberge, M. Légaré, J. O. Labonté, D. Leduc, F. X. Marcoux, J. L. Mongeau, Ed. Moreau, C. Marsolais, J. Malette, T. McCarthy, S. Ouimet, P. A. Payette, F. Perreault, J. Primeau, T. Pepin, A. J. Peladeau, S. O. Perreault, V. Plinguet, J. A. Provost, D. Piché, P. O. Renaud, P. O. Rémillard, L. Racicot, I. Roy, A. Séguien, O. Sauvé, J. S. Théberge, A. Thérien, L. A. Valois, N. A. Valois, J. Valade, V. Villeneuve, J. B. Vaillancour, T. Viger, J. Wattier, S. Tassé.

ONT PAYÉ JUSQU'À 1878 INCLUSIVEMENT :

MM. F. Barnabé, P. Beaudry, J. B. Bourget, J. P. Bélanger, G. Bérard, J. A. Brault, M. Bisson, J. Charret, E. Croteau, J. B. A. Cousineau, O. Crevier, J. A. Chevalier, F. X. Chagnon, C. Collin, L. Campeau, H. Carrière, P. C. Dubé, J. O. Dubois, R. Décary, F. X. Derome, J. Daigneau, P. A. Dubuc, E. Ecrement, J. Graton, F. X. Geffroy, J. Gagnon, G. Huberdeau, A. Harnois, A. Houle, J. Lonergan, G. Lamarche, J. U. Leclerc, C. Alph. Larose, L. J. Lafortune, L. Leduc, F. Malo, C. Ouimet, J. Routhier, W. Seers, M. U. Thibodeau, J. Toupin, F. Woods.

DOIVENT POUR 1878 ET AUTRES :

MM. A. Archambault, P. Bédard, F. Birtz, C. P. Beaubien, J. M. Chevigny, J. C. Daigneau, E. Ethier, P. Fortin, D. Fillion, A. Gauthier, N. Lavallée, A. Labelle, L. M. Lavallée, D. Laporte, J. E. Laporte, M. Laporte, L. A. Lavoie, J. E. Martel, M. Piette, J. B. Primeau, T. S. Prévost, A. Peltier, R. Prud'homme, J. S. Robillard, S. Rouleau, P. A. Séguin, H. Verreau, A. Villeneuve.

ADMIS EN 1878-79, N'AYANT PAS ENCORE PAYÉ.

MM. R. Bonin, L. O. Dufault, F. A. Dugas, P. Kiernan, N. Lemoine, A. Lapalme, J. Lévesque, E. Pepin, P. Peltier, E. D. Pépin, P. Poissant.

A. SEGUIN, Ptre, Secrétaire.

P. S.—Dans une réunion des membres du clergé présents à la Retraite et tenue le soir du 13 août, sous la présidence de Mgr de Montréal, dans l'intérêt de la Caisse Ecclésiastique, M. Dubuc a proposé le projet suivant pour fonder la dite Société :

1^o Que pour le présent l'on ne change rien au quantum de la contribution annuelle, mais qu'une prime soit payée par chaque membre, les pensionnaires exceptés.

2^o Que le montant de cette prime égale en piastres le nombre d'années de chaque membre, v. g. un membre âgé de 40 ans paiera \$40.00.

3^o Que cette prime ne se paie qu'une fois, à peu près comptant.

4^o Que le montant des primes formant le fonds de réserve ne soit jamais affecté au paiement des pensions, et que les intérêts ne puissent être employés à cette fin que lorsque le dit fonds de réserve sera suffisamment élevé.

5^o Qu'aucun membre ne soit admis sans cette prime, et qu'aucune pension ne soit accordée sans qu'elle soit payée.